Objet : Préconisations relatives aux appréciations à porter sur les livrets scolaires pour l’enseignement du Français, HG EMC.

La crise sanitaire liée au coronavirus a imposé l’annulation des épreuves terminales de fin d’année scolaire. Des modalités d’évaluation dérogatoire pour la session 2020, définissent l’obtention des diplômes professionnels en s’appuyant sur les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu. Seules les notes obtenues et évaluations réalisées avant le 16 mars 2020 sont prises en compte. Le livret scolaire consignera ces résultats accompagnés d’une appréciation.

Il convient donc aux professeurs d’apporter un soin particulier à la rédaction des informations et la complétude du livret scolaire qui seront contrôlées et validées par le chef d’établissement.

C’est le livret seul qui permettra au jury de délivrer le diplôme et, pour le baccalauréat professionnel, d’autoriser l’oral de contrôle en juillet.

Celui-ci est essentiel au bon déroulement des opérations de la session des examens 2020, c’est pourquoi nous avons souhaité apporter quelques précisions sur les renseignements à y consigner.

**Notes à reporter dans le livret scolaire en Français Histoire-Géographie EMC**

Pour tous les candidats, sauf les candidats individuels appelés à la session de septembre, le jury arrêtera les notes définitives à la lumière des notes obtenues en contrôle continu, le cas échéant, des notes déjà obtenues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF) pour la voie professionnelle, des notes éventuellement conservées des sessions précédentes.

Les unités certificatives normalement évaluées par des épreuves ponctuelles seront systématiquement évaluées par des notes de contrôle continu, celles normalement évaluées en CCF pour les candidats sous statut scolaire seront prises en compte à ce titre selon les trois cas présentés en annexe de ce document.

La période de prise en compte des notes de contrôle continu est la période hors confinement : Premier et deuxième trimestres de l’année scolaire 2019-2020 avant le 16 mars 2020.

Les notes de contrôle continu sont des notes obtenues lors d’évaluations réalisées durant la période hors confinement de la présente année scolaire.

**Appréciations littérales à formuler dans le livret scolaire**

L’appréciation littérale demandée pour chaque unité certificative est obligatoire. Elle est en effet un élément important pour éclairer le jury de délibération sur l’investissement et les progrès, l’assiduité du candidat pendant sa formation. Elle doit donc intégrer :

• Une indication permettant de savoir si la note inscrite correspond à une évaluation en CCF ou en contrôle continu ou en combinant les deux si le CCF est trop réduit ;

• Une information chiffrée sur les notes ou moyennes ayant contribué à la constitution de la note de contrôle continu (nombre de notes pour chacune des disciplines…) ;

• Une appréciation correspondant à la synthèse des observations portées sur les compétences du candidat, en termes d'évolution de ses résultats et de niveau atteint

**ANNEXE : Notes à reporter dans le livret scolaire en Français Histoire géographie EMC**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **1er cas** | **2ème cas** | | **3ème cas** |
| **Classe de CAP**  **Nombre de situations d’évaluation par CCF réalisées avant le confinement (16/03/2020)** | | **L’ensemble des situations d’évaluation d’une épreuve ou sous-épreuve prévues au règlement d’examen a été réalisée.** | **Une partie des situations d’évaluation d’une épreuve ou sous-épreuve prévue au règlement d’examen n’a pas été réalisée. (par exemple seuls les CCF de 2ndeCAP)** | | **Aucune situation d’évaluation d’une épreuve ou sous-épreuve n’a pu être mise en œuvre.** |
| **Note /20 à reporter dans le livret scolaire** | | La note globale de CCF prenant en compte l’ensemble des situations d’évaluation est renseignée dans le livret scolaire en lieu et place de la moyenne de contrôle continu. | ***« La(les) note(s) de CCF reflète(ent) le niveau atteint par l’élève »*** | ***« La(les) note(s) de CCF ne reflète(ent) pas le niveau atteint par l’élève*** | La note de contrôle continu s’appuyant sur les évaluations réalisées en cours de formation au regard des compétences ciblées par l’unité certificative tient lieu d’évaluation pour l’unité certificative correspondante. Cette note est reportée dans le livret scolaire. |
| La note globale de CCF prenant en compte l’ensemble des situations d’évaluation déjà réalisées est renseignée dans le livret scolaire en s’appuyant sur ces seules notes de CCF. | La note globale de CCF est construite avec la ou les notes de CCF déjà attribuée(s) complétée pour les situations d’évaluation manquantes d’une note de contrôle continu s’appuyant sur les évaluations réalisées durant la formation au regard des compétences ciblées par l’unité certificative. La note globale de CCF est ainsi définie selon les procédures habituelles de calcul de la note renseignée au bordereau de notation. |
| **DIPLÔME PREPARÉ** | **Baccalauréat professionnel,**  **BP,BMA** |  |  |  | Un seul cas : |
| Pour chacune des sous-épreuves, la note reportée dans le livret scolaire est la **moyenne des notes obtenues durant la période hors confinement** lors d’évaluations portant sur le programme de terminale uniquement |